

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : Mrs CHAMBE Régis, MORALES Philippe, CHARDON Monique, Mme FAYET Nathalie, Mrs BONNARD Michel, VACHERON Joël, GUYOT Jean-Luc, MILAN Bernard, SANGOUARD Jérôme, FAYOLLE Bruno, ESCALE Christian, BUISSON Jean-Luc, FURNION Daniel, Mmes GRANGE Mireille, CHARVOLIN Annabelle, MARNAS Joëlle, COULOMB Marie, BONNARD Geneviève, FAURE Véronique, GRANDJEAN Dominique, PIEGAY Anca.

Secrétaire : M. GUYOT Jean Luc

Excusés : Mmes PEURIERE Céline, JOMAND Cécile, BUISSON Ghislaine, Mrs PIEGAY Didier.

## 1. Budget prévisionnel 2019

Monsieur le Maire passe en revue les 11 documents du budget distribués en séance. Il détaille les éléments les plus significatifs débattus en commission des finances et proposés au vote. Charles ROBERT précise au fil de l'exposé les quelques modifications apportées depuis la commission des finances.

Concernant le vote des taux de fiscalité directe, Monsieur le Maire propose de revenir sur la proposition de la commission pour en débattre à nouveau. Au vu des éléments d'analyse des taux des différentes collectivités de la CCMDL, l'assemblée propose finalement de conserver les taux 2018 sur les 3 taxes.

*A la suite des échanges relatifs aux différents enjeux du budget, le conseil municipal, à l'unanimité :*

- *approuve le bilan annuel des acquisitions immobilières 2018 pour un montant de 2 269 289,77 € et des cessions 2018 pour un montant de 12 800 €.*
- *approuve le compte administratif 2018 selon les montants suivants :*
  - Dépenses de fonctionnement : 3 771 587,63 €*
  - Recettes de fonctionnement : 4 471 894,66 €*
  - Résultat de fonctionnement : 700 307,03 €*
  - Dépenses d'investissement : 2 662 040,75 €*
  - Recettes d'investissement : 2 651 118,39 €*
  - Résultat d'investissement : - 10 922,36 €*
- *approuve le compte de gestion présenté par la Trésorerie et certifié conforme au compte administratif.*
- *vote les taux de fiscalité directe locale suivants :*
  - Taxe habitation : 16,89 %*
  - Taxe foncière bâtie : 15,71 %*
  - Taxe foncière non bâtie : 33,56 %*
- *décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :*
  - Fonctionnement : 307,03 €*
  - Investissement : 700 000,00 €*
- *approuve le budget prévisionnel 2019 selon les montants suivants :*
  - Fonctionnement (dépenses et recettes) : 4 140 000 €*
  - Investissement (dépenses et recettes) : 8 980 000 €*

## 2. Convention avec le Centre de Gestion

Nathalie FAYET indique au conseil que la commune de Saint Martin en Haut est soumise en tant qu'employeur à l'élaboration d'un « document unique » destiné à évaluer les risques professionnels auxquels sont soumis les agents dans le cadre de leur activité professionnelle, et à mettre en œuvre les mesures permettant d'en diminuer les probabilités d'accidents susceptibles de se produire.

Le Centre de Gestion propose un partenariat avec les communes qui le souhaitent afin de les aider à constituer ce document.

Ce partenariat se concrétiserait par la signature d'une convention qui prévoit une prestation dont le coût s'élève à 6 469 € et une possibilité de récupérer une subvention pouvant aller jusqu'à 5 000 €.

Elle précise que dans le cadre de cette mission, le Centre de Gestion procédera à un audit réalisé en Mairie avec visite des différents sites de travail du personnel ainsi qu'à une présentation du projet aux agents.

Un COPIL sera constitué, composé d'un élu, de l'agent de prévention (Jean Marc RIVAT) et 2 agents (Nathalie BERGER et Cyrille BUISSE).

*Le conseil municipal, à l'unanimité :*

- *approuve les termes de la convention à passer avec le Centre de Gestion relative à l'élaboration du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.*
- *autorise le Maire à la signer.*



### 3. Amendes de police 2019

Michel BONNARD présente au conseil les projets de travaux liés à la sécurité routière et qui sont susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Départemental du Rhône au titre des amendes de police.

Pour 2019, il propose de retenir les deux opérations suivantes :

- Modification de la circulation et des stationnements devant l'entrée de l'école publique pour un montant de 53 400 € H.T.
- Installation d'un radar pédagogique à l'approche du giratoire du Plomb pour un montant de 2 200 € H.T.

Il précise que ce radar viendrait en complément de travaux d'aménagement réalisés directement par le Département pour ralentir la circulation au niveau de ce giratoire.

*Le conseil municipal, à l'unanimité :*

- *approuve les projets de sécurité routière tel que décrit ci-dessus.*
- *sollicite une subvention du Département du Rhône au titre du programme « Amendes de police ».*

### 4. Modification du tableau des effectifs

Charles ROBERT indique au conseil que le tableau des effectifs de la commune doit être mis à jour et en partie modifié pour se rendre compatible avec les évolutions de grade des agents communaux.

Il précise qu'il s'agit simplement d'une adaptation des dénominations de grade qui étaient jusqu'à présent trop restrictifs, empêchant les évolutions de carrière de certains agents. Aucune création ni suppression de poste n'est concernée par cette modification. Le tableau mis à jour sera adressé au conseil dès sa validation par le Centre de Gestion.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.*

### 5. T.E.P.C.V. : Modification action n° 7

Monsieur le Maire indique au conseil que la CCMDL sollicite le Ministère de l'environnement pour retarder l'échéance de la convention TEPCV prévue le 15 octobre 2019 pour la porter au 5 mai 2020. Il précise que sur l'ensemble des actions portées par ce dispositif, seules 2 opérations n'ont pu encore se concrétiser :

- action n° 1 : création d'une station GNV (gaz naturel véhicules) destinées à ravitailler en carburant les véhicules des collectivités et entreprises du territoire qui se sont déclarées prêtes à s'équiper de véhicules adaptés.
- action n° 7 : projet de rénovation du Village Vacances « l'Orée du Bois ».

Au vu des échéances, il est à craindre que le projet du Village Vacances ne soit pas en mesure de consommer l'ensemble de son crédit TEPCV contrairement au projet GNV dont le calendrier serait conforme en cas d'accord sur la nouvelle échéance.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au conseil :

- de s'associer à la demande de la CCMDL pour prolonger le délai de réalisation de la rénovation du Village Vacances.
- de transférer une partie du financement de cette action n° 7 vers l'action n° 1 (GNV) portée par la CCMDL. Il propose le montant de 200 000 € sur l'enveloppe globale de 800 000 €.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les deux propositions faites par Monsieur le Maire tel que décrit ci-dessus.*

L'ordre du jour étant épuisé, Régis CHAMBE clos la séance à 23 h 30.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 9 mai 2019.

Régis CHAMBE,  
Maire

